

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE
VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	13	15	2	2	0

Séance du 09 mars 2021

- date convocation
03 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf mars à 20 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire. Séance à huit clos.

Présent(s) : GOMEZ, LANZA, BELLEC, VEYRIER, BELET, BIROL, BRACHET, CERNEAUX, DARSES, FLAUSS, FRANQUE, LEMARECHAL, ROBERT,

Absent(s) :

Absents excusés : DELTOUR - DELCUZOUL

Procurations à : DELTOUR à LANZA - DELCUZOUL à GOMEZ

Secrétaire : ROBERT

Objet : Demande de subventions dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité de l'école publique.

2021-03-09 02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), il est opportun et urgent de procéder à la rénovation des sanitaires de l'école publique Arc-en-ciel afin d'améliorer le confort et l'accessibilité des toilettes aux élèves, aux personnels enseignants et encadrants tout en garantissant l'accès aux personnes à mobilité réduites.

Monsieur le Maire souligne que des aides peuvent être octroyées par les services de l'État et par la Région notamment en ce qui concerne les travaux d'accessibilité.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de réaliser ces travaux de rénovation et d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité.

Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR et FSIL 2021 auprès de la Préfecture de l'Aveyron pour financer ces travaux, ainsi qu'auprès la Région Occitanie.

Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au Budget Primitif 2021, selon le détail suivant :

Montant total HT	2 400 € HT
REGION 30 %	720 € HT
COMMUNE	1 680 € HT

Dit que ces travaux de rénovation s'effectueront durant le mois de juillet 2021 pour une durée estimée à deux mois environ.

Autorise le Maire à rédiger et à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ



Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 11 mars 2021

et publication ou notification

Du 11 mars 2021

Le Maire,
Christian GOMEZ

